



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif. La présente note répond à cette obligation.

Pour mémoire, le compte administratif :

- est établi en fin d'exercice par le Président,
- est le bilan financier du CCAS. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées.
- rapproche des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives, en dépenses et en recettes, pour les deux sections,
- se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.

Le compte administratif comporte deux grandes sections bien distinctes :

- **La section de fonctionnement** qui concerne la gestion courante du CCAS,
- **La section d'investissement** qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine du CCAS.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice en sachant que les informations qui y figurent sont concordantes avec celles présentées par le Trésorier dans son compte de gestion.

On note une exécution financière saine au service des habitants.

Note de présentation du compte administratif 2024

Budget du CCAS

1. La section de fonctionnement

1.1 Résultat

a) Résultats de fonctionnement pour l'année 2024

Recettes de fonctionnement	197 616.85 €
Dépenses de fonctionnement	- 175 849.91 €
Résultats de l'année 2024	21 766.94 €

1.2 Analyse

Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement du CCAS :

- **1) Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives aux actions collectives, aux contrats de prestations de services, aux achats de petits matériels, à la location de véhicule, aux frais de déplacements, à l'achat de denrées pour l'aide alimentaire, aux cotisations versées ... Pour 2024, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à **28 013.14 €**. On observe toutefois un écart par rapport à nos prévisions de - **5 668.86 €** : baisse de certaines charges du fait d'actions collectives finalement réalisées et facturées en 2025 et du fait de partenariats permettant des offres promotionnelles réduisant les coûts des denrées achetées pour l'aide alimentaire.

- **2) Les dépenses de personnel (chapitre 012)**

Ces dépenses s'élèvent à **136 571 €** pour l'année 2024. Elles étaient de **136 058.08 €** en 2023 et de **92 737.45 €** en 2022.

- **3) Les charges de gestion courante (chapitre 65)**

Ce chapitre regroupe les aides facultatives attribuées par le CCAS (hors aide alimentaire en nature). Ces charges s'élèvent à **11 265.77 €**.

Récapitulatif des dépenses de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2023	CA 2024	Variation
011	Charges à caractère général	11 919.38 €	28 013.14 €	16 093.76 €
012	Charges de personnel	136 058.08 €	136 571.00 €	512.92 €
65	Autres charges de gestion courante	10 372.07 €	11 265.77 €	893.70 €
Total des dépenses		158 349.53 €	175 849.91 €	17 500.38 €

Les recettes de fonctionnement :

1) Les dotations, subvention et participations (chapitre 74)

9155 € de subventions ont été perçus de la part de la conférence des financeurs de Maine et Loire et de la Carsat pays de la loire pour la réalisation d'actions collectives de prévention.

2) Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Il s'agit notamment de la subvention communale (157 205 €), d'une subvention d'Angers Loire Métropole (CLS : 2600 €), des libéralités reçues (dons, repas des aînés, thé dansant, aide alimentaire : 12 483 €).

Récapitulatif des recettes de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2024
R002	Excédent de fonctionnement reporté	16 170.45 €
74	Dotations et participations	9 155.00 €
75	Autres produits	172 291.40 €

2. La section d'investissement

2.1 Résultat

a) Résultats d'investissement pour l'année 2024

Recettes d'investissement	0 €
Dépenses d'investissement	- 0 €
Résultats de l'année 2024	0 €

3. Les données synthétiques du compte administratif – Récapitulation

Au cours de l'année 2024, lors du Budget supplémentaire, il a été possible de baisser la subvention communale de 10 000 € tout en augmentant les dépenses de 18 365 € par rapport au budget primitif du fait :

- De l'affectation de résultats 2023 : 16 170.45 €
- De l'attribution des subventions suivantes : 12 555 €
 - o Conférence des financeurs – Aidants (5 455 €)
 - o Conférence des financeurs – Personnes âgées (2 600 €)
 - o CARSAT Pays de la Loire (2 000 €)
 - o Contrat local de santé ALM – Projet Aide en Nous (2 600 €)
- De la collecte de dons : 5 179 €

Répartition des dépenses

Désignation	Montant	Part des dépenses globales
Frais de personnel	136 571 €	78 %
Charge à caractère général	28 013,14 €	16 %
<i>dont :</i>		
<i>Aide alimentaire</i>	8 176,34 €	5 %
<i>Actions collectives</i>	11 994,36 €	7 %
Autres charges (aides sociales facultatives hors aide alimentaire)	11 265,77 €	6 %
TOTAL	175 849,91 €	100 %